

LE MONDE ILLUSTRÉ

Notre dix-huitième année

FRANC - PARLER

MONTREAL, 4 MAI 1901

ABONNEMENTS :

UN AN, \$3.00 6 Mois, \$1.50
4 Mois, \$1.00 Payable d'avance

L'abonnement est considéré comme renouvelé, à moins d'avis contraire au moins 15 jours avant l'expiration, et ne cessera que sur un avis par écrit adressé au bureau même du journal. Il n'est pas donné suite à un ordre de discontinuer tant que les arrérages et l'année en cours ne sont pas payés.

ANNONCES :

1er insertion 10 cents la ligne
Insertions subséquentes 8 cents la ligne

Tarif spécial pour les annonces à terme.

Publié par la Compagnie d'Imprimerie LE MONDE ILLUSTRÉ
42, Place Jacques-Cartier.

PETITE POSTE

J.-P. R., Québec.—Impossible de publier à cause du dernier vers.

Eva Des O., Québec.—Votre article est joli, mais il manque de cohésion et de relief. Reprenez-le, condensez-le, évitez la répétition des mêmes idées. Prenez garde aux images trop poussées. Suivez nos conseils et nous publierons.

***.—Rivière Mailloux. Votre article est arrivé trop tard pour prendre place dans le no du 27. Il n'est plus d'actualité maintenant.

CONCOURS DE DESSIN AU CRAYON

Nous prévenons les dessinateurs que nous donnerons, dans un prochain numéro, les conditions d'un concours de dessin au crayon. Le sujet sera UNE TÊTE D'APRÈS NATURE. Afin de permettre aux talents encore inconnus de se produire, sans crainte nous mettons hors concours MM. H. Julien, A.-S. Brodeur, J. Labelle, N. Savard, A. Ferland, R. Barré, Edmond J. Massicotte et tous les peintres et dessinateurs qui ont déjà exposé à l' "Art Gallery".

Ce concours, premier du genre, devrait nous mériter la sympathie de tous ceux qui s'occupent des choses de l'art. Dites-le à vos amis.

NOTES ET IMPRESSIONS

Il faut aller à la guerre pour son devoir et être vaillant pour soi-même.—MONTAIGNE.

Pour l'étude comme pour n'importe quel travail, ce n'est point l'ardeur fébrile, la persévérance pendant une semaine ou un mois, qui peuvent donner un résultat important, mais une constance inébranlable, une fièvre ardente, dont on est le maître pourtant, et qui ne lasse pas trop le corps, ni ne fatigue point la tête de manière à oblitérer les organes qui sont au service de l'intelligence ; mais ardeur, constance, qui persévèrent pendant vingt ans, trente ans, durant toute la vie.—L'abbé J. OLIVE.

Une bonne éducation, disait Jules Simon, repose sur la morale, et la morale sur Dieu... Il faut que le patron apporte l'idée de Dieu dans l'atelier, que le maître répète son nom chaque jour dans l'école, que le malade trouve son image à l'hôpital, le citoyen dans le forum et dans le prétoire, le soldat dans la caserne. Sur le champ de bataille ce nom lui fera braver la mort...

Avant tout l'éducation ;... et, dans l'éducation, avant tout la crainte de Dieu.

Un autre philosophe de l'antiquité, Platon, disait : "Il est plus impossible de gouverner un peuple sans religion, que de bâtir un édifice en l'air et sans fondation."

Avec le présent numéro, LE MONDE ILLUSTRÉ commence allégrement sa dix-huitième année, et le doyen des journaux illustrés de langue française en Amérique a lieu de remercier les fidèles et bienveillants lecteurs qui lui ont permis d'atteindre cet âge respectable.

Au début de la dix-septième année, nous avions promis d'améliorer cette publication, et l'on conviendra que nous avons tenu notre promesse.

Nos concours populaires, la quantité et le choix des gravures, la qualité du papier, le choix des matières, l'apparence du journal, la prépondérance donnée à la littérature canadienne, nos articles sur le mouvement artistique et sur les questions du jour, notre galerie de portraits historiques ou contemporains, l'augmentation du nombre de pages, nos morceaux de musiques, nos feuilletons à sensation, nos numéros de luxe, voilà autant d'innovations que nous avons pu introduire dans le cours d'une première année de travail ardu.

Les nombreuses lettres de félicitations et d'approbations qui nous sont venues de toutes parts, l'augmentation graduelle et constante de notre tirage nous sont des preuves suffisantes que notre travail n'a pas été stérile.

Malgré tout, nous croyons pouvoir faire mieux encore, durant l'année actuelle. Déjà nous pouvons annoncer qu'un grand nombre des écrivains les plus distingués de notre race nous ont promis leur collaboration et nos lecteurs peuvent compter sur une série d'articles de haute importance.

Ainsi, dans ce numéro, nous publions une étude remarquable sur l'honorable M. J.-I. Tarte, une poésie de M. Rémi Tremblay, un article de M. Thomas Côté, un article humoristique de Gaston, etc. ; dans nos prochains numéros paraîtront successivement des articles de MM. L.-O. David, N.-E. Dionne, Rémi Tremblay, sir James Lemoyne, J.-D. Chartrand, Eudore Evanturel, Léon Gérin, Adjutor Rivard, etc.

De plus, M. T. Saint-Pierre, le distingué rédacteur de l'Opinion Publique de Worcester commence, la semaine prochaine, une série d'articles sur les Canadiens des Etats-Unis qui devront intéresser nos compatriotes de la Confédération comme ceux de la République.

M. Jéhin-Prume continuera à nous faire connaître les artistes de tous arts et nos collaborateurs ordinaires s'efforceront de plaire davantage.

Bref, le MONDE ILLUSTRÉ, va pouvoir continuer sa marche ascendante et nous avons lieu de croire que nos lecteurs seront satisfaits. Et s'ils le sont, pourquoi ne nous aideraient-ils pas à faire connaître notre revue, pourquoi n'en diraient-ils pas un mot à leurs amis ? Un bon mot placé à propos peut faire tant de bien !

Le Canada français a besoin d'une revue littéraire et artistique, tous les patriotes l'admettent, pourquoi ne seconderaient-ils pas alors nos efforts. Pour la modique somme de cinq centins par semaine nous leur offrons un journal progressif qui forme un volume, grand format, de plus de mille pages au bout de l'année et dans lequel se trouve l'histoire illustrée des événements qui se sont déroulés durant cette période de temps.

Consultez la table des matières que nous donnerons en supplément dans le No 888 et vous verrez jusqu'à quel point nous avons raison de faire appel aux lecteurs de bonnes volontés et de leur demander leur encouragement en faveur de notre œuvre vraiment utile et nationale.

Oserons-nous dire en terminant, que si nos compatriotes nous accordaient la moitié seulement du patronage qu'ils prodiguent aux revues de langue anglaise nous pourrions accomplir des prodiges !

E.-Z. MASSICOTTE.

Les êtres que nous avons le mieux aimés et que nous avons pour toujours perdus, ne sont plus où ils étaient de leur vivant ; mais, depuis leur départ, ils sont partout où nous sommes.—A. DUMAS, fils.

L'USURIER

Il est écrit : "Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ;" or, l'usurier mange le pain gagné à la sueur du front des autres : c'est donc un voleur, mais un voleur d'autant plus méprisable qu'il est doublé d'un hypocrite.

Certes, le cambrioleur qui enfonce, la nuit, les portes d'un établissement, en fait sauter le coffre-fort à la dynamite pour s'emparer plus prestement des valeurs qu'il contient, est un grand coupable ; mais la police ne tarde pas à l'empoigner et les journaux de le perdre dans l'opinion publique en livrant aux quatre vents son nom, ses prénoms, son âge, voire même son adresse, et en décrivant minutieusement toute l'astuce qu'il a déployée afin de bien perpétrer son crime. Ce qui, entre parenthèse, est un excellent moyen d'initier ceux qui se sentent des dispositions pour cette noble profession du cambriolage, aux trucs ingénieux de leurs aînés. Le cambrioleur arrêté est donc un homme puni.

L'usurier, parce qu'il vole plus pauvre que lui en arrachant des signatures aux malheureux que la misère pousse entre ses griffes ; parce qu'il vole entre les murs d'un cabinet tendu de velours, jouit de la considération publique et les chapeaux se lèvent d'eux-mêmes sur son passage pour saluer le citoyen honorable. Et malheur à qui oserait le qualifier de brigand publiquement ; malheur à qui lui jetterait à la face quelques-unes de ces rudes vérités qui dardent comme des poignards ; cet audacieux serait immédiatement soupçonné—sinon plus !—d'être un démolisseur de réputations inattaquables, et quelque feuille soudoyée ne lui ménagerait ni ses injures, ni ses cris de pacotille.

La loi a pour l'usurier des tendresses étonnantes. Je ne pourrai jamais comprendre pourquoi cet homme peut prêter son or à 120, 60 ou 20 pour cent et même à moins, quels que soient le terme et les conditions du prêt, sans que la justice lui mette le grappin dessus tout comme un simple crocheteur qui plonge la main dans la poche de son camarade.

On dira : "Personne n'est forcée d'aller chez l'usurier, puisque chacun sait que les taux réclamés par lui sont exorbitants..." Halte-là ! Pensez-vous que l'ouvrier dont la famille se meurt faute d'un morceau de pain, se rend de gaieté de cœur chez ce voleur public et qu'il songe aux suites désastreuses que lui amènera infailliblement son prêt ; pensez-vous qu'il voit la signature qu'il trace fièvreusement sur un bout de papier, lorsqu'il a les yeux pleins du spectacle de sa femme ou de ses enfants sur la paille ?

Je déclare immorale au suprême degré la loi qui autorise l'usurier à prêter à 20 pour cent, et de même, je déclare, sous ma signature, mépriser avec toute l'apreté dont je suis capable, les éditeurs d'une telle loi et ceux qui s'en servent pour couvrir leurs sordides vilenies !

On a fixé à 6 pour cent le taux légal ; c'est raisonnable, c'est assez et ce doit l'être pour toute transaction commerciale ou non, à moins de risques extraordinaires à couvrir.

L'Eglise elle-même admet ce taux ; mais je ne cache pas que je me range du côté des Pères qui prétendent qu'un homme riche ne devrait réclamer aucun intérêt de son argent, attendu que cet argent lui vient sans travail, sans effort. Cette opinion de théologiens éminents est empreinte d'une charité trop odorante pour que la comprennent les richards d'ici-bas. Mais, il n'est pas injuste aussi que, dans certains cas, l'homme qui a gagné honnêtement une somme assez ronde en retire une bénéfice raisonnable, s'il permet aux autres d'en jouir. Ceci n'est pas du vol, ce n'est pas de l'usure.

Qu'on fixe donc un taux légal, et que les prêteurs qui le dépasseront soient emprisonnés sans égard pour leurs redingotes ou l'ameublement de leurs bureaux. Et l'on aura purgé la société d'une bande d'accapareurs du bien d'autrui, de la plus misérable classe, de parasites rongeurs du pain des pauvres. Les gens honnêtes applaudiront.—ALBERT LOZEAU.